



FICHE 8

Choisir des équipements performants

DESCRIPTIF

En priorité, s'approvisionner auprès de fournisseurs d'équipements reconditionnés ou issus du réemploi (exemple : Fédération Envie) avant d'investir dans du neuf (voir fiche 6 : définir une politique d'achats responsables).

Équipements bureautiques :

- favoriser les ordinateurs, imprimantes, copieurs, scanners, etc. détenteurs d'un label (Energy star, Ange bleu) ;
- préférer les ordinateurs portables moins consommateurs d'énergie que des ordinateurs fixes (gain entre 50 et 80 %) et d'un appareil multifonction imprimante/copieur/scanner au lieu de trois appareils distincts (jusqu'à 50 % de consommation en moins) ;
- éviter les veilles et préférer éteindre les équipements (un écran en veille utilise 20 à 40 % de l'équivalent de sa consommation en marche et un photocopieur jusqu'à 80 %) ;
- utiliser des multiprises à interrupteur afin de couper simultanément la veille sur un groupe d'équipements.

Sèche-mains et sèche-cheveux électriques :

- favoriser les appareils à détection (capteur de mouvement), équipés d'un dispositif permettant la mise en marche uniquement pour l'usage.



Électroménager :

- choisir des appareils électroménagers domestiques selon leur étiquette énergie (favoriser les classes énergétiques A, B et C pour les appareils de réfrigération, aspirateurs, lave-linge, lave-vaisselle et A++ pour les sèches linges et les fours) ;
- croiser la performance énergétique avec la consommation d'eau des appareils de lavage ;
- concernant les **lave-linge commerciaux ou professionnels**, une consommation d'eau moyenne performante est au maximum de 7 litres par kg de linge lavé.

Cuisine :

- sélectionner des équipements efficaces pour la cuisson (plaques à induction, tables de cuisson au gaz à détecteurs de marmite) et la réfrigération (appareils utilisant des agents réfrigérants naturels tels que l'ammoniac et le dioxyde de carbone) ;
- réguler la ventilation en fonction des besoins.

À noter : à la différence des équipements domestiques, les appareils professionnels ne disposent pas d'un classement énergétique. Le site Topten aide à choisir les appareils les plus performants.

POINTS DE VIGILANCE

- Bien veiller à la fin de vie des appareils (voir fiche 27 : donner une seconde vie aux objets).
- Surveiller l'évolution des classes énergétiques des appareils.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Réduction des consommations d'énergie et d'eau.
- Allongement de la vie des équipements.

INVESTISSEMENT

Coût salarial lié au temps passé.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Variable < 1-8 ans.

GAINS

Réduction de la consommation d'énergie entre 50 et 80 % sur les appareils électriques.

AIDES

Sans objet.

Hôtel Isidore – Saint Jacques de la Lande (35)

Renouvellement du matériel électrique et informatique dans une gamme plus économique (lave-linge et sèche-linge classe C, aspirateurs classe A, sèche-mains à capteur de proximité, etc.).

Hôtel Vent d'Iroise – Plougonvelin (29)

90 % des équipements de bureau sont labellisés Energy Star et 90 % des éclairages classés C (anciennement A++).

Hôtel & Appartements Le Garden – Rennes (35)

100 % des lave-vaisselle 6 couverts des appartements consomment 6,5 L/cycle. Le lave-linge semi pro utilise 5,35 L/kg.

100 % de lave-linges classés A (anciennement A++), 86 % des aspirateurs, et 75 % d'équipements bureautiques sont labellisés Energy Star.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Au 1^{er} mars 2021, l'étiquette énergie obligatoire évolue pour faciliter sa lecture avec la disparition des sigles +. Sept équipements sont concernés :

- téléviseurs ;
- réfrigérateurs ;
- congélateurs ;
- machines à laver ;
- machines lavantes-séchantes ;
- lave-vaisselles ;
- lampes et luminaires.

Une base de données, libre d'accès et permettant de comparer les équipements dans l'UE, est disponible sur <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-etiquette-energie-equipement-maison.pdf>.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

C 31 : appareils électroménager et éclairages économies en énergie.

C 36 : sèche-mains électriques à capteur de proximité.

C 44 : consommation d'eau des lave-vaisselles.

C 45 : consommation d'eau des lave-linges.